

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Avis favorable de la Commission Ressources Humaines sur la modification du tableau des effectifs.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais juste dire un mot à l'occasion de ce rapport...

M. LE MAIRE : Dites le mot... !

Mme BALAS Laurence : ... puisque vous nous avez tendu la perche tout à l'heure. Donc, si nous ne disons rien, vos allez être déçu ; non pas pour vous accuser de dépenser trop, comme vous le soupçonniez tout à l'heure, mais pour attirer encore une fois votre attention sur la considération à porter aux personnels de la Ville.

Nous avons rencontré à leur demande, la semaine dernière, les représentants de l'intersyndicale -cela faisait longtemps que les syndicats ne s'étaient pas ainsi rassemblés contre un projet. On peut dire que vous avez réussi à faire l'unanimité, mais contre vous cette fois !- Il aura fallu deux manifestations et le boycott des instances paritaires pour que vous acceptiez de les rencontrer. Cela a été fait. C'est un pas bien sûr. C'est bien. Mais cela ne résout pas tout. Un calendrier des négociations a été mis en place, mais il semble arriver assez tard et ce projet semble encore très opaque, à la fois pour les représentants du personnel et pour nous aussi, les élus, pour lesquels les informations arrivent vraiment au compte goutte et en allant les chercher avec grande difficulté.

Nous aimerions donc Monsieur le Maire,

M. LE MAIRE : Demandez à M. David !

Mme BALAS Laurence : Je crains qu'il ne puisse me donner plus d'informations sur ce sujet.

Donc, nous aimerions en tant qu'élus, disposer de plus d'informations sur l'évolution des négociations sur ce projet Emeraude et sur la façon dont le personnel est véritablement associé. Ce projet est nécessaire, même essentiel, nous le redisons, ce n'est pas du tout notre propos d'aller contre, mais nous redisons aussi qu'il ne peut être imposé sans une concertation, et à tous les échelons de la hiérarchie et c'est bien sûr important pour la cohésion sociale de l'Administration municipale et l'efficacité du service public. Donc, c'est pour cela que je me permets, avec mon Groupe, de vous rappeler sur ce sujet, Monsieur le Maire. Merci.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais intervenir au nom de l'ensemble des Groupes de la

Majorité. D'abord, je crois qu'il est utile de rappeler qu'au début du mandat, il est nécessaire et même indispensable de faire le point sur l'évolution des besoins des Lyonnais et donc l'adaptation nécessaire du service public à cette réalité.

Ce service public est vivant, indispensable à la vie quotidienne de nos concitoyens, nous y sommes très attachés.

Trois axes indissociables ont été fixés :

- sur l'amélioration de la qualité des services,
- sur la prise en compte dans toutes les facettes du fonctionnement des services du développement durable,
- et évidemment la question de la maîtrise des coûts.

Les Groupes de la Majorité sont, et seront très attentifs à cet équilibre entre ces trois dimensions et à l'inscription des évolutions dans des projets de service ayant du sens et à même de mobiliser les hommes et les femmes qui font vivre la ville et auxquels nous voulons rendre hommage ce soir.

M. le Maire a fixé un plafond d'évolution de la masse salariale à +3 % ce qui implique, en fonction de l'évolution naturelle des salaires, un équilibre entre créations et suppressions d'emplois globalement, objectif difficile à atteindre mais nécessaire, qui n'a rien à voir, faut-il vous le rappeler chers Collègues, avec les dizaines de milliers de suppressions de postes dans la fonction publique d'Etat.

Il faut rappeler que nous sommes dans un contexte général de crise économique et sociale qui a un impact fort sur les budgets de nos collectivités, impact renforcé par les transferts de charges non ou mal compensés de l'Etat et par les amputations de recettes par exemple avec le projet de réforme de la Taxe Professionnelle.

On doit donc conduire l'évolution normale des services avec une obligation d'équilibre budgétaire, ce qui implique le besoin de prioriser nos interventions sans pour autant avoir une conception étriquée et inapplicable de repli sur nos compétences obligatoires qui serait tout simplement invivable. Ce sera tout l'enjeu des arbitrages à venir.

C'est le « couple de force » Ville/Grand Lyon qui est essentiel dans la réponse aux besoins des habitants avec la recherche indispensable de rationalisation et de mutualisation des interventions sur nos champs communs pour être plus efficace. L'exemple le plus criant est celui de la propreté et de l'entretien des espaces publics avec leur diversité de statut qui rend leur entretien si difficile.

Les Groupes de la Majorité, pour finir, sont très attachés au dialogue social avec la recherche d'un contrat social gagnant/gagnant dans toutes les dimensions, il n'y a pas que les salaires, il y a les

conditions de travail, les locaux, etc... Nous nous félicitons que le Maire ait reçu les représentants syndicaux pour leur présenter toutes les données et nous sommes persuadés que la Direction générale, dont c'est la responsabilité, saura associer les syndicats dans une concertation renforcée.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je vais ajouter quelques mots sur ce projet Emeraude. Je vais faire l'éditorial de Reflet qui sera envoyé à l'ensemble des personnels dans lequel je dis quatre choses :

1°/ Il est nécessaire d'adapter nos services à la demande des Lyonnaises et des Lyonnais, ce qui demande que certains services, moins nécessaires, puissent évoluer de manière à être dans un mouvement et à pouvoir ouvrir de nouveaux services.

2°/ Tout ceci doit se faire dans une logique qui est totalement la nôtre et qui est incontournable, c'est celle du développement durable que nous mettons en œuvre, tant à la Ville de Lyon qu'à la Communauté urbaine de Lyon.

3°/ Nous devons pouvoir permettre à nos salariés de travailler dans les meilleures conditions, et évidemment tout ceci doit se faire en fonction de l'évolution de nos budgets. Je vais vous projeter une diapositive qui montre l'évolution de notre endettement par rapport à l'augmentation du pourcentage de la masse salariale.

Par rapport à la situation qui est la nôtre, aujourd'hui, à 8 ans environ de désengagement, si nous allons à 2,4 %, nous montons à 10 ans ; à 2,8 % à 12 ans, soit en fin de mandat ; si nous montons à 3 % par an, nous atteignons les 13 ans ; à 3,2 % les 15 ans ; à 3,6 % nous sommes près des 18 ans et à 4 % nous atteignons les 25 ans de remboursement de la dette. Ce qui veut dire qu'on ne sera jamais à ce niveau-là et que je maintiendrai dans une fourchette de 2,8 % à 3 %, et je le dis il faudra me « passer sur le corps » (il y en a certains qui peuvent être satisfaits, qu'ils viennent me le signaler à la fin de la séance), pour faire en sorte que demain, on laisse une situation saine aux Lyonnais mais nous ne serons jamais à 25 ans d'annuité de désendettement comme le sont un certain nombre de communes en France, car les choses, contrairement à ce que l'on croit, vont extrêmement vite.

Par exemple, aux Hospices Civils de Lyon, nous avons un endettement la première année, relativement peu important ; la deuxième année il était relativement important ; la troisième année il était critique, et à la quatrième il y avait un autofinancement négatif. Ce n'est pas le genre de chose où je suis décideur, où j'ai l'ensemble des pouvoirs, que nous laisserons faire à la Ville de Lyon. Je suis prêt à discuter tout ce que l'on veut avec les organisations syndicales, mais chaque fois on chiffrera, et ce sera à elles aussi de faire des choix. On ne peut pas nous dire à la fois « il faut faire beaucoup d'embauche », et dans le même temps « nous voulons beaucoup d'augmentation salariale », car ce sera ou l'un, ou l'autre. Ce ne

sera pas « dessert et fromage », on ne peut plus le faire dans les temps qui viennent, mais ce sera « dessert ou fromage ».

Si on veut en regarder les causes, chers Collègues, je vous renvoie « la balle », car lorsque l'on sait que les dotations de l'Etat augmentent de +0,3 cette année, que vraisemblablement elles vont évoluer dans les mêmes proportions dans les prochaines années, cela veut dire que l'Etat nous met le « couteau », « l'épée dans les reins », c'est peut-être ce que vous devriez expliquer aux organisations syndicales. Je ne sais pas si vous l'avez fait, mais attirez leur attention sur cette faiblesse des dotations de l'Etat pour la Ville de Lyon. Si vous ne le faites pas, je le ferai évidemment à votre place et je leur dirai que votre bienveillance à la Ville de Lyon n'est pas suivie d'une égale bienveillance lorsque M. Havard vote, au niveau national, les dotations aux collectivités locales dans le budget présenté chaque année.

Si d'une certaine manière, je suis contraint à cela, c'est sans doute parce que M. Havard, par négligence, n'a pas assez regardé les dotations accordées aux collectivités locales. Et Monsieur Havard, ne me dites pas, car je connais votre réponse : « l'enveloppe augmente tous les jours », c'est vrai, mais c'est parce que chaque année des compétences nouvelles sont accordées aux départements, aux régions, aux collectivités, je parle à périmètre, bien évidemment, constant et je vous renvoie aux chiffres qui sont communs à l'Association des Maires de France, à l'Association des Maires des Grandes Villes de France, à l'Association des Communautés urbaines de France, à l'Association des Départements et à l'Association des Régions de France, toutes couleurs confondues, du moins pour celles qui ont des responsabilités de gestion.

M. HAVARD Michel : Puisque vous m'interpellez, j'ai bien écouté votre discours et j'espère que votre voisin, qui siège dans la même assemblée que moi -vous pourrez le faire également au Sénat- vous saurez tenir le même discours de modération lorsque, au niveau national, nous votons les points d'indice et que vous nous reprochez de ne pas en faire assez ! J'ai bien écouté ce que vous disiez à Lyon, j'espère que vous direz la même chose à Paris.

M. LE MAIRE : Vous avez peut-être remarqué Monsieur Havard, que contrairement à beaucoup, cela peut m'être reproché, je n'ai pas de discours distincts à l'intérieur de mon parti ou à l'extérieur, que j'essaie de tenir le même.

Il est clair qu'aujourd'hui, les Collectivités locales ne sont pas dans des situations où elles peuvent cumuler les augmentations de points d'indice parce que nous sommes contraints par le budget que nous donne l'Etat. Là est la vraie source. Aujourd'hui, nous avons des recettes qui sont à peu près deux fois inférieures à ce que nous avions il y a 5 ou 6 ans de la part de l'Etat. Si nous étions toujours sur le même niveau, celui par exemple des années Jospin, alors là, nous aurions une certaine aisance à

satisfaire les revendications syndicales que Mme Balas nous apporte aujourd'hui au Conseil avec tant d'élégance.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Mme Perrin-Gilbert s'est abstenue.)

(Adopté.)